



Conseil de la Ville

Règlement RV-2010-09-55 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Les grandes affectations du territoire**

La carte 1 annexée au Règlement RV 2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé est modifiée par le remplacement d'une aire d'affectation EXPANSION À TRÈS LONG TERME par une aire d'affectation AIRE DE CONSOLIDATION URBAINE près du chemin Filteau, dans la partie ouest du secteur Saint-Nicolas, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe « A ».

Adopté le 17 mai 2010

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 20 JUILLET 2010

